

Saint-Honoré, le 5 juin 2015

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Bonjour Madame,

Vous trouverez ci-après les réponses de la MRC aux éléments ayant fait l'objet de questions le 3 juin dernier.

**Question 1**

**Au sommet de la période d'exploitation forestière, veuillez évaluer et fournir le nombre de passages total de camions ou véhicules lourds (tout type d'industrie confondu) qui ont emprunté le même tracé que celui envisagé par Arianne Phosphate, soit par les routes R0251; R0258; R0253; R0201; R0208; R0200.**

- a. Pour la même période, veuillez fournir le nombre de passages de véhicules légers.**

**Réponse :**

Nous pouvons vous fournir seulement les chiffres que nous avons des compagnies forestières qui précisent le nombre de passages des camions lourds sur le réseau sans répartition précise par tronçon. Il n'est pas possible pour nous de préciser le nombre de passages sur les routes qui n'ont pas de point de contrôle.

Ainsi, voici les chiffres qui nous ont déjà été fournis par Produits Forestiers Saguenay Inc. en 2008.

Pour la route R0200 :

- 8 900 voyages de camions de bois.
- 4 040 passages de petits véhicules liés aux activités forestières.
  - Total : 13 000 passages
  
- 31 000 passages pour la catégorie « autres utilisateurs en période estivale » selon les données de la barrière de la zec Martin-Valin.
- 20 000 passages pour la catégorie « autres utilisateurs en période hivernale » (estimation).
  - Total : 51 000 passages

Pour la route R0253 :

- 3 150 voyages de camions de bois.
- 850 passages de petits véhicules liés aux activités forestières.
  - Total : 4 000 passages
  
- 14 000 passages pour la catégorie « autres utilisateurs en période estivale » selon les données de la barrière de la zec Onatchiway.
- 10 000 passages hors zec Onatchiway en période estivale (estimation).
- 16 000 passages pour la catégorie « autres utilisateurs en période hivernale » (estimation).
  - Total : 40 000 passages

## **Question 2**

**Dans le cadre des échanges ayant mené à la production du « rapport des mesures d’harmonisation prises par la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de minimiser les impacts du projet Ariane Phosphate sur la villégiature et les déplacements des usages de la route », veuillez spécifier :**

- b. Les distances qui séparent la route des 4 emplacements de villégiatures qui n’étaient pas admissibles à une relocalisation.**

### **Réponse :**

Selon notre rapport, nous avons identifié quatre emplacements de villégiature qui ne seraient pas admissibles à une relocalisation. Nous pensons que la configuration de ces emplacements fait en sorte qu’il n’est pas raisonnable de les garder en place si rien n’est fait pour minimiser les impacts sur ces terrains

Terrain 1 — Localisé à 30 m du chemin de la route R0200



Photo n° 1 illustrant l’absence de végétation entre le chemin principal et le terrain 1. De plus, il y a présence d’une jonction entre 2 chemins et une côte très près du terrain (voir photo n° 2)

Photo n° 2 / Terrain 1 — Image de la côte et du problème de visibilité à partir du terrain 1



Terrain 2 — Secteur du lac des Sauvages localisé à 40 m de la route R0253



Photo n° 3 / Terrain 2.

Aucune végétation n'existe vraiment entre le chalet et le chemin, le terrain est également très plat.

Terrain 3 — Localisé à 16 m de la route R0201 dans le secteur du Lac 56 (Pont de fer)



Photo n° 4 / Terrain 3.

Accès en pente entre le chemin et le terrain, sans aucune visibilité. Selon le dernier scénario de transport présenté, le terrain ne serait pas touché.



Terrain 4 — Localisé à 60 m de la route R0201 dans le secteur du Lac 56 (Pont de fer)



Photo n° 5 / Terrain 4.

Le chalet est loin du chemin, mais le chalet est situé à la hauteur des pots d'échappement des camions.



Photo n° 6 / Terrain 4.

Vue directe sur le chemin, avec peu de végétation. Selon le dernier scénario de transport présenté, le terrain ne serait pas touché.

**c. Chiffrer la circulation des camions récréatifs lors des dernières années.**

**Réponse :**

R0200

- Approximativement 50 000 passages en période estivale
- Approximativement 25 000 passages en période hivernale

R0253

- Approximativement 30 000 passages en période estivale
- Approximativement 15 000 passages en période hivernale

- d. Si des scénarios alternatifs de contournement du secteur voisin à l'auberge du 31 ont été envisagés afin de réduire l'impact de l'utilisation accrue de la route R0-200 par Ariane Phosphate.**
- i. Si oui, veuillez les documenter.**

**Réponse :**

Il y a eu un scénario de contournement d'envisagé. Le scénario était surtout pour éloigner la route d'un groupe de villégiateurs situés au lac Le Breton et au lac Jalobert. Il permettait quand même de s'éloigner de l'Auberge du km 31. L'analyse n'a pas été plus loin, puisque le MERN et Ariane Phosphate n'y voyaient pas de gain significatif (voir carte Scénario de transport Lac à Paul – Saint-Fulgence carte n° 9 A en pièce jointe).

FIN

Steeve Lemire  
Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Pièces jointes en annexe :  
Carte d'un scénario de transport / secteur du km 31 et tableau sur l'achalandage sur la zec Martin-Valin en 2014



### Achalandage Zec Martin-Valin Saison 2014

date	nb véhicule enregistré sur le territoire
16/05/2014 au 18/05/2014	260
19/05/2014 au 22/05/2014	302
23/05/2014 au 25/05/2014	634
26/05/2014 au 29/05/2014	589
30/05/2014 au 01/06/2014	1243
02/06/2014 au 05/06/2014	866
06/06/2014 au 08/06/2014	1669
09/06/2014 au 12/06/2014	1071
13/06/2014 au 15/06/2014	1509
16/06/2014 au 19/06/2014	1022
20/06/2014 au 22/06/2014	1872
23/06/2014 au 26/06/2014	1553
27/06/2014 au 29/06/2014	1515
30/06/2014 au 03/07/2014	1231
04/07/2014 au 06/07/2014	1126
07/07/2014 au 10/07/2014	759
11/07/2014 au 13/07/2014	1133
14/07/2014 au 17/07/2014	831
18/07/2014 au 20/07/2014	1296
21/07/2014 au 24/07/2014	1400
25/07/2014 au 27/07/2014	1567
28/07/2014 au 31/07/2014	1344
01/08/2014 au 03/08/2014	1368
04/08/2014 au 07/08/2014	973
08/08/2014 au 10/08/2014	1214
11/08/2014 au 14/08/2014	845
15/08/2014 au 17/08/2014	1150
18/08/2014 au 21/08/2014	852
22/08/2014 au 24/08/2014	1183
25/08/2014 au 28/08/2014	786
29/08/2014 au 31/08/2014	1686
01/09/2014 au 04/09/2014	1535
05/09/2014 au 07/09/2014	1135
08/09/2014 au 11/09/2014	492
12/09/2014 au 14/09/2014	863
15/09/2014 au 18/09/2014	466
19/09/2014 au 21/09/2014	846
22/09/2014 au 25/09/2014	527
26/09/2014 au 28/09/2014	1475
29/09/2014 au 02/10/2014	1184
03/10/2014 au 05/10/2014	1493
06/10/2014 au 09/10/2014	898
10/10/2014 au 12/10/2014	1406
13/10/2014 au 16/10/2014	1103
17/10/2014 au 19/10/2014	782
20/10/2014 au 23/10/2014	285
24/10/2014 au 26/10/2014	431
27/10/2014 au 30/10/2014	172
31/10/2014 au 02/11/2014	87
03/11/2014 au 06/11/2014	18
07/11/2014 au 09/11/2014	8
10/11/2014 au 13/11/2014	8
14/11/2014 au 16/11/2014	7

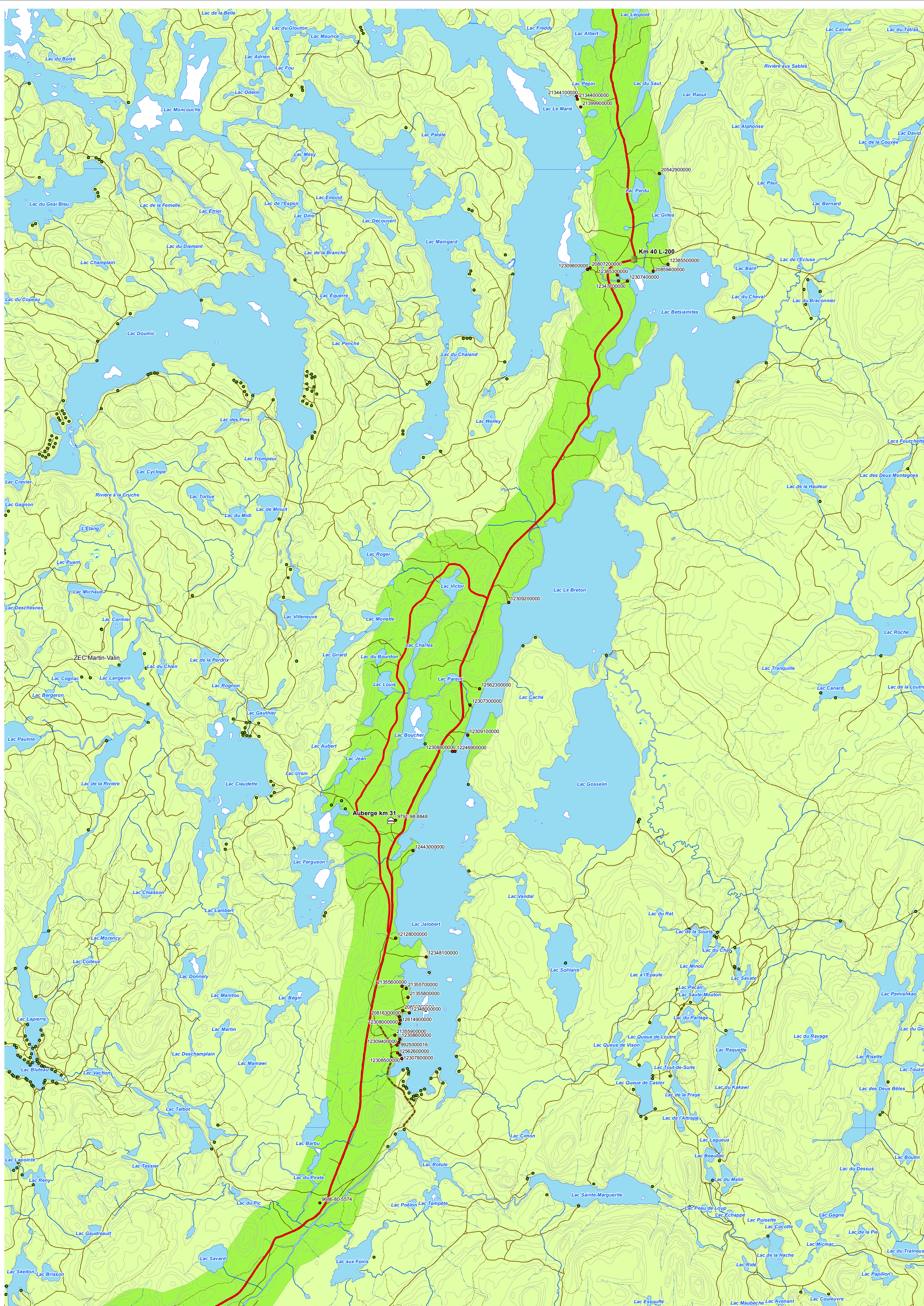
fin de semaine / week end

Les montants sont le nombre de véhicules présents durant la période visée

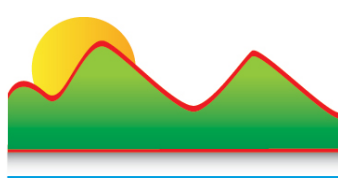
Le nombre d'enregistrement total pour l'année est de ± 30000 passages si nous considérons seulement les passages payants.

Les travailleurs ainsi que les résidents permanents ne sont pas inclus dans les données.





# Scénario de transport Lac à Paul - St-Fulgence Carte # 9 A




**M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
 3110, boulevard Martel  
 Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0  
 Tél.: 418-673-1705 Fax: 418-673-7205

Préparé par: Martin St-Gelais  
 Le 8 Mai 2014

**Légende**

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Villégiateurs 500 m</li> <li>● Dossiers_terrain_Monts-Valin</li> </ul> <p><b>Points interets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🏠 Auberge km 31</li> <li>🏗️ Digue Pamouscachou 1</li> <li>🛣️ Jonction route des Passes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Km 102 L-253</li> <li>▲ Km 40 L-200</li> <li>▲ Km 82 Bras-Louis</li> <li>▲ Km 83 L-200</li> <li>🛣️ Projet Lac Paul</li> <li>🛣️ Route projet Ariane Phosphate</li> </ul>	<p><b>Chemin_forestier_942</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Chemin carrossable non pavé</li> <li>— Chemin forestier classe 1</li> <li>— Chemin forestier classe 2</li> <li>— Chemin forestier classe 3</li> <li>— Chemin forestier classe 4</li> <li>— Chemin forestier largeur excessive</li> <li>— Route nationale pavée</li> <li>— Route régionale pavée</li> </ul>	<p><b>Hydro_s</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🌊 Barrage</li> <li>🌊 Barrage hydroélectrique</li> <li>🌊 Cours d'eau</li> <li>🌊 Lac</li> <li>🌊 Mare</li> <li>🌊 Réservoir hydroélectrique</li> <li>🌊 Île</li> </ul>	<p><b>Pourvoirie/Réserve/ZEC</b></p> <p><b>Type de territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🟡 Pourvoirie à droits exclusifs</li> <li>🟠 Réserve faunique</li> <li>🟢 Zone d'exploitation contrôlée</li> <li>🟣 Buffer500m</li> </ul>
--	--	--	--	--

Nord: 

Échelle: **1:25 000**

0 312.5 625 1 250 1 875 2 500  
Mètres